

Radiodiffusion—Loi

du genre de celles qui se commettent maintenant au niveau des imprimés où les auteurs ou les éditeurs ont des droits. Les écoles et les collèges les impriment aujourd'hui par centaines grâce à des photocopieuses et différents genres de machines à polycopier, et les éditeurs et les diverses autres sociétés qui ont des droits sur ces textes se demandent bien que faire.

Bien sûr, on tente parfois d'intenter des poursuites à titre d'exemple contre une institution ou un particulier, un instituteur ou un chef de fanfare qui avait besoin d'une deuxième partition de flûte et qui a fait des photocopies de l'original. C'est exactement la même chose qui se passera maintenant au niveau des copies par magnéto, car les enregistrements se font déjà depuis des années. Les gens ont enregistré des disques pendant des années. Cette espèce de contrebande ou d'enregistrement privé empêche tous les ayant-droit de toucher leurs droits, que ce soit l'éditeur, le compositeur ou l'auteur.

Puisque cela se fait dans d'autres pays, nous devrions certes être assez intelligents pour prendre des dispositions analogues, comme celles qui sont déjà prises avec les postes radiophoniques par l'entremise de CAPAC et de BMI, où les honoraires de reproduction sont établis en fonction du volume du poste ou du pourcentage de son revenu brut. Je ne trouve pas qu'il soit impossible d'élaborer un barème d'honoraires et de charges applicable aux maisons d'enseignement, de façon que les éditeurs et les détenteurs de droits puissent en tirer quelque chose. Mieux vaut légiférer et trouver une formule acceptable, que de laisser aller les choses dans une atmosphère d'illégalité et de piraterie.

Il s'agit évidemment là d'une question complexe, éminemment juridique. Même si le bill ne mentionne que la loi sur la radiodiffusion, ce qui est vraiment mis en cause en l'occurrence, c'est le droit d'auteur. Le député l'a signalé. Nous avons cherché à faire modifier la loi sur le droit d'auteur en 1971, à une époque où madame le Président n'était pas encore député. Je me souviens d'avoir fait sa connaissance à l'occasion des délibérations du comité permanent de la justice et des questions juridiques, alors que ce comité étudiait le bill S-9, qui visait à faire modifier la loi sur le droit d'auteur, afin que les auteurs puissent toucher des honoraires toutes les fois que les postes radiophoniques feraient tourner leurs disques. L'argent allait normalement au compositeur et à l'éditeur, mais on voulait que l'artiste qui avait lui-même participé à l'enregistrement du disque à succès, fut-il musicien d'orchestre, puisse en avoir sa part. Cette tentative a échoué, et le ministre est par suite devenu ministre d'État chargé en partie de l'application de la loi sur le droit d'auteur, ou associé de près au ministre qui en était chargé. Depuis, rien ne s'est fait. C'est une question très complexe, mais si d'autres pays ont su régler le problème, je ne vois pas pourquoi le Canada n'y arriverait pas. J'appuie donc les instances du député et j'espère qu'elles seront

soumises au comité afin de pouvoir être examinées à fond. Je ne pense pas que cela puisse menacer le ministère ou l'ego de qui que ce soit. Nous devrions plus souvent nous livrer à une étude objective des questions de ce genre qui n'ont aucun rapport avec un parti politique quelconque, dans le but de résoudre les difficultés de certains groupes d'institutions et de centaines sinon de milliers de jeunes gens.

● (1620)

Permettez-moi de vous donner une idée du succès qu'obtiennent depuis quatre ans les magnétoscopes ou enregistreuses à cassette. Il y en a beaucoup. Il existe divers modèles, mais ce n'est pas cela l'important pour le moment. Je vous cite un extrait du *New York Times* d'août 1979. Voici:

Depuis quatre ans, des centaines de milliers de téléspectateurs achètent des magnétoscopes. En branchant cet appareil sur leur téléviseur, ils peuvent enregistrer n'importe quel programme qu'ils pourront regarder plus tard. Des maisons comme Sony et Matsushita (qui distribuent ces magnétoscopes par l'intermédiaire de RCA) dominent le marché américain et leurs appareils à cassette sont exportés du Japon...

Et écoutez cela, monsieur l'Orateur.

... au rythme de 100,000 par mois.

Puis l'article explique comment sont utilisés ces appareils. Ils sont certainement utilisés à la maison. On va les utiliser aussi dans les écoles et ils le sont d'ailleurs déjà. Les magnétoscopes sont à la disposition des écoles, des collèges et des particuliers et se vendent maintenant à partir de \$400. On prévoit que, d'ici 1988, il y en aura dans 40 p. 100 des foyers des États-Unis.

Nous abordons maintenant la question et nous aurons beau tergiverser, cela ne changera rien. Nous allons seulement faire des criminels de bien des gens qui essayent en toute honnêteté d'utiliser le nouveau matériel et la technologie à leur disposition. Je ne veux vraiment pas y être pour quoi que ce soit.

Je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Je félicite les membres du gouvernement et le ministre d'avoir écouté si attentivement et si poliment. J'espère avoir apporté quelque chose. J'espère avoir donné à la Chambre une petite idée de l'immensité du problème et aussi de l'immensité du défi. J'appuie de tout cœur le bill du député et aussi sa demande en vue de faire étudier la question au comité, car c'est vraiment nécessaire.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les deux derniers intervenants, et je suis ravi de pouvoir participer à mon tour au débat. Les deux derniers discours semblaient fouillés et concrets, mais j'ai passé les 12 dernières années de ma vie dans le monde de l'édition, et j'ai déjà entendu toutes ces idées. Ce sont des idées éculées que l'on sert avec une sauce nouvelle mode, et ce sont des idées qui ont été étudiées sous tous les angles dans d'autres pays avant d'être rejetées.